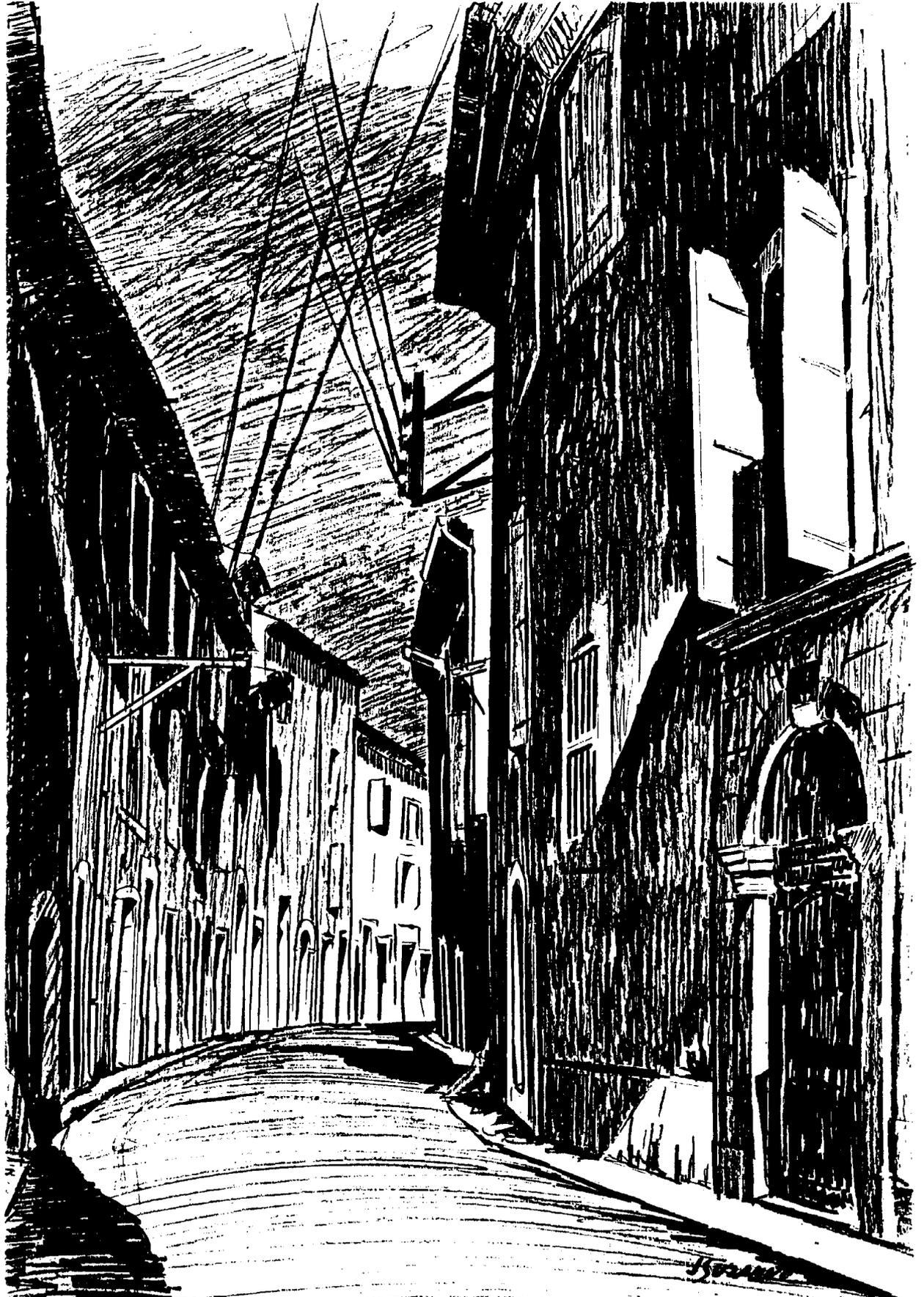


Lo Publiaire

Sant Sauzelenc



Avril 1992 - N° 25.

SOMMAIRE

Editorial.....	2
Quand la musique donne.....	3
Une drôle d'existence.....	5
Tableau d'honneur.....	6
Rallye du tennis club.....	6
Agonés a son personnage.....	7
Mots croisés.....	10
Contrôle obligatoire des véhicules.....	10
Un personnage de St BAUZILLE :	
ROGER CANCEL	12
Casser la vitesse.....	13
Repas des anciens.....	13
Sport dans le village.....	14
Leo Malet et ses racines	
Bauzilloises.....	15
Les pages "santé".....	16 et 17
Tribune libre.....	18 et 19
La vie municipale.....	20 à 25
Dernière minute.....	26
Services médicaux et pharmaceutiques.....	27

... D'AMOUR 
et d'eau fraîche

Non, le "Publiaïré" ne vit pas d'amour et d'eau fraîche. Même si la plupart de ses lecteurs (qui l'apprécient) ne paraissent pas s'être posés la question. C'est pourquoi (une fois n'est pas coutume), parlons un peu finances... du Publiaïré.

En 1991, on a sorti 4 numéros. La frappe des textes a coûté 3 119 F, l'imprimerie 10 059 F, l'envoi aux donateurs qui n'habitent pas St-Bauzille 395 F, le "Pot" du nouvel an 437 F. (Bien entendu, les dessinateurs, les maquettistes, les distributeurs sont tous bénévoles).

TOTAL : 14 010 F.

RECETTES : 5 000 F de subvention de la Mairie et 8 238 F de dons individuels des lecteurs (environ 150 donateurs pour 630 exemplaires distribués !).

TOTAL RECETTES : 13 238 F soit :

14 010 F - 13 238 F = 772 F de "déficit" que l'on a payé avec le reste des années précédentes.

Au cours de sa carrière (6 ans déjà !), le Publiaïré a augmenté le nombre de ses pages par numéro, le nombre d'écrivains, le nombre de lecteurs servis. Mais il n'a pas augmenté dans la même proportion le nombre de ses donateurs (moins d'un lecteur sur 4). Si l'on continue notre progression en quantité et en qualité, il va nous falloir faire un choix :

- ou bien réduire la distribution aux seuls donateurs,
- ou bien augmenter le nombre de ces donateurs.

Mais là, c'est vous, lecteurs qui lisez ces lignes sans contribuer à leur financement, qui déciderez.

Jean Suzanne

LO PUBLIAIRE SANT BAUZELENC

(Association loi de 1901)

Rue de la ROUBIADE
34190 St BAUZILLE DE PUTOIS

Gérants co-responsables
Jean SUZANNE - Patrick DOL

Prochaine parution N°25
Juillet 1992

Adressez vos dons à :
(pour aider l'association),
" LO PUBLIAIRE SANT BAUZELENC "
CCP N° 25278 X MONTPELLIER

QUAND LA MUSIQUE DONNE...



A Saint-Bauzille, elle résonne depuis quelques temps au 1er étage de l'ancien abattoir, où des jeunes musiciens talentueux répètent tous les week-end ce qui sera, espérons-le, un excellent disque de plusieurs chansons inédites, voire le futur "tube" de l'été 92.

Tout d'abord, laissez-moi vous présenter les membres de ce groupe fort sympathique, du nom de "FUTUR PROCHE" :

Guitare basse : Dominique FITIPALDI,
Guitare et chant : Sylvain DEFLEUR,
Guitare accompagnement : Christophe CAMBON,

Batterie : Michel NAVARRO.

Ils sont tous originaires du village, à l'exception du batteur Michel qui nous vient de LUNEL avec son encombrant instrument qu'il maîtrise à merveille...

Nos quatre jeunes gens (bientôt cinq), car il est fortement question d'adjoindre un clavier au sein de la formation, composent eux-mêmes les titres et les arrangements de leurs chansons -c'est à souligner quand tant d'autres se limitent à "singer" les succès anglo-américains.

Ils ont accepté de répondre aux questions du "Publiaïre" avec un grand plaisir. En voici les principaux thèmes :

C. LECAM :

"De quelle façon vous êtes-vous connus ?"

Dominique :

"Nous sommes des amis d'enfance, de maternelle en somme, et nous avons rencontré Michel par l'intermédiaire d'une petite annonce".

C.L. :

"Quelles sont vos sources d'inspiration musicale ?"

Sylvain :

"Des groupes de rock, comme POLICE, DEED PURPLE, aussi JOHNNY HALLIDAY et JEAN-JACQUES GOLDMAN".



Michel :

"Le jazz-rock est une musique extraordinaire qui m'a personnellement beaucoup inspiré".

Dominique et Christophe :

"Nous sommes bien sûr influencés par beaucoup de musiciens, mais, dans le cas présent, il s'agit d'imposer notre musique ; ce sera long, cela demandera beaucoup de sacrifices pour les uns et les autres. Et puis, les Beatles, Queen ou Alain Bashung ne sont pas devenus célèbres en un mois de travail ! n'est-ce pas ?"

C.L. :

"Les paroles et musiques sont composées par qui ?"

A l'unisson :

"Nous sommes tous à l'origine des paroles et musiques et chacun donne son avis et son opinion, ce qui nous amène le plus souvent à des discussions aussi animées que constructives..."

C.L. :

"Êtes-vous aidés d'une manière ou d'une autre par la municipalité de Saint-Bauzille ?"

Dominique :

"Oui, bien sûr, et nous la remercions au travers de cet interview, car grâce à elle, nous bénéficions à la fois d'un local très accueillant, d'encouragements sincères de la part du conseil municipal, et enfin d'une petite subvention qui nous

aide bien, ne serait-ce que pour acheter des cordes de guitare, baguettes de batterie ou autres accessoires !"

C.L. :

"Et la célébrité, vous y pensez ?"

Nos quatre compères :

"Bien sûr, ce serait le rêve, mais dans l'immédiat, nous n'en demandons pas tant, simplement de vivre de notre musique nous suffirait, car nous avons comme but de faire "carrière" dans ce métier, et ce ne serait déjà pas si mal..."

C.L. :

"Vous possédez de très bons instruments de musique, mais cela a dû coûter cher ?"

Tous ensemble :

"Et bien, nous avons dû nous priver de "sorties", de vacances, et travailler pour financer tout ce matériel... mais quand on aime, on retrousse les manches !!!"

C.L. :

"Vous répétez donc depuis longtemps maintenant, et vous êtes-vous déjà produits sur scène ?"

Dominique :

"Oui, quelques fois, mais il est à déplorer que peu de gens se déplacent aujourd'hui pour des concerts de rock où jouent des jeunes très peu connus"

Michel :

"D'ailleurs, nous n'avons pas vu beaucoup de monde en 91, pour nous écouter à Ganges, lors de la fête de la musique ! Nous espérons voir plus de monde en 92".

C.L. :

"Pensez-vous qu'un festival annuel avec de jeunes groupes serait souhaitable dans la région, à une date fixe tous les ans ?"

Dominique :

"Affirmatif ! Par exemple, à St-Bauzille, au Plan d'Eau, site admirable, ce serait une excellente initiative, d'autant plus que d'autres jeunes musiciens du canton pourraient s'y exprimer !"

Sylvain :

"Et qui sait, d'autres communes suivraient ?"

Christophe :

"Il est certain que les artistes connus peuvent bénéficier de grandes salles, genre "ZENITH" pour se produire. Mais, pour des formations comme la nôtre par exemple, aucune infrastructure d'accueil n'est prévue, aucune salle de musique qui pourrait encourager la création musicale scénique, et c'est ce qui manque le plus en France à mon avis à ce sujet".

C.L. :

"Pensez-vous que les médias Radio - T.V. laissent une grande place aux jeunes talents ?"

Sylvain :

"Oui, malheureusement quand ils sont déjà connus, mais réellement aucune chance n'est donnée aux jeunes qui veulent se lancer dans la musique, sans un "piston" ou autre "magouille". La télévision, par exemple, se contente des valeurs sûres, c'est la raison pour laquelle on voit toujours les mêmes têtes à la télévision, dans les émissions de variété".

C.L. :

"Alors, les amis en scène et battez-vous ! A propos, à quand votre prochaine prestation ?"

Dominique :

"Nous n'en savons encore rien. Aucune date précise n'est fixée, mais le cas échéant, nous en aviserons les lecteurs du Publiâtre, et venez nombreux !"

C.L. :

"Une cassette ou un disque serait souhaitable pour vous faire connaître. Alors, pour quand ?"

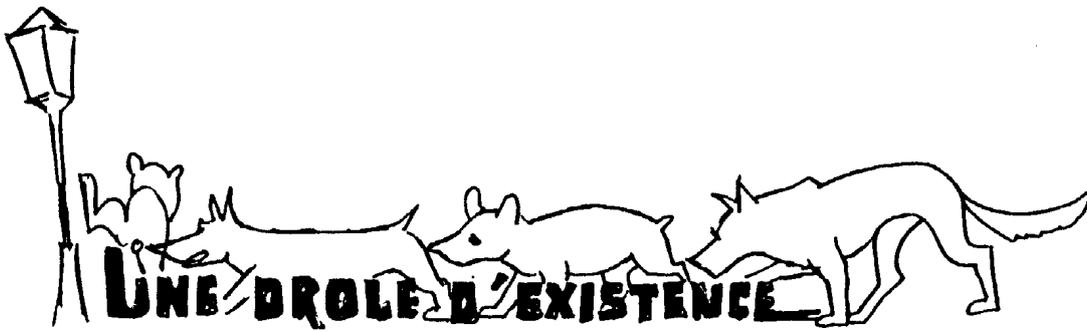
Sylvain :

"Je pense que tout sera lié -concerts, enregistrements- mais cela représente beaucoup de travail, donc "wait and see", comme on dit en anglais".

C.L. :

"Chers amis, à bientôt, et je me joins aux lecteurs mélomanes de St-Bauzille, pour vous souhaiter une super grande carrière !!!". C. LECAM,

P.S. "FUTUR PROCHE" se produit courant AVRIL dans deux boîtes de nuit de la région : le FLORIAN et le BI-BIP (maintenant baptisé le FEELING).



Je dois avoir 6 ou 7 ans, je ne sais pas exactement. Mes maîtres non plus d'ailleurs. Ce sont des voisins qui m'ont donné à eux quand j'étais tout petit. Ma mère était d'une race de chasseurs à poil ras, aux oreilles tombantes et aux yeux mélancoliques. Mon père ? Sans doute l'un de ces vieux vagabonds du village qui errent nuit et jour, à gratter un reste de repas dans un sac de plastique accroché au mur pour les ordures. On crève le sac et, parmi les épiluchures, les papiers gras et les déchets divers, on trouve parfois un os mal dénudé ou le gras d'une côtelette. Moi, ce n'est pas tellement cela que je recherche. Mes maîtres ne sont pas larges, mais ma gamelle est suffisamment garnie chaque jour de légumes verts et de reliefs de viande de la veille. Jamais de Canigou ou autre nourriture sophistiquée inventée pour mes semblables plus bichonnés. Mais je n'ai pas à me plaindre. En revanche, deux fois par jour, ma maîtresse me met à la porte pour une heure ou deux, pendant qu'elle fait son ménage le matin, ou devant la télévision du soir. J'en profite pour me soulager dans le caniveau ou ailleurs, pour aller voir les copains, pour flirter avec la petite "blanchette" de la rue d'à côté, ou la "noireau-de" de la place du Christ. Ca me vaut parfois quelques bagarres avec l'un ou l'autre de ces Don Juan des poubelles qui se croient tout permis parce que leur maître dit qu'ils ont un "pedigree", alors qu'ils ne sont que de vulgaires bâtards, comme moi d'ailleurs, ou parce qu'ils ont quartier libre du matin au soir, alors que je ne peux sortir que deux fois par jour. Et il y a les autres, ceux qui ne sortent jamais seuls. Ce sont des chasseurs et ils sont en cage en attendant patiemment l'ouverture. Ou ce sont des "gardiens"

(attention, je monte la garde !!!) qui guettent le retour de leurs maîtres absents toute la journée derrière leurs grilles ou leur grillage. Quand je passe devant chez eux, ils se transforment en fous furieux et ameutent tout le quartier par leurs aboiements forcenés. Et ce ne sont pas toujours les plus gros qui se donnent l'allure la plus féroce. Il paraît que leurs maîtres sont tranquilles par rapport aux voleurs. Comme si ces derniers ignoraient l'usage des "boulettes". J'en parle parce que mon copain, le bouledogue d'à côté, en a trouvé une un jour devant sa porte. Et comme il est gourmand comme un chat, il s'est jeté dessus et l'a avalée d'un coup. Mais dans la soirée, ses maîtres l'ont trouvé allongé par terre, écumant et secoué de tremblements. Depuis, il s'en est tiré. Mais il ne bouge plus de sa niche, au fond de la cour, et prend peur dès que le moindre bruit inhabituel lui parvient. Ce n'est pas comme Médor ou César qui, eux, n'ont pas eu la même chance et sont montés au paradis des clébardes sans qu'on n'ait jamais su qui avait décidé de leur sort, ni pourquoi.

Aussi, aujourd'hui, je suis très prudent. Nous autres, bestioles que l'ont dit "domestiques", nous dépendons entièrement des humains pour le logement, la nourriture et l'affection. Ce n'est pas comme les chats qui, bien que familiers des hommes et sachant profiter de tous les avantages que leur procurent leurs charmes, leurs cajoleries hypocrites et leur propreté pointilleuse, ont su garder leur indépendance, leur vie de chasseurs invétérés pour leur propre compte (ce qui n'est pas notre cas), leurs relations sociales ou amoureuses, où et quand ils veulent. En général, les enfants nous aiment bien. Mais, s'ils sont petits, les mamans leur interdisent de nous approcher dans la rue si elles ne nous connaissent pas. Il paraît que c'est dangereux. Les adultes,

c'est selon. Certains nous tolèrent, d'autres nous parlent en termes ridiculement enfantins comme si nous étions des bébés, d'autres encore nous chassent à coups de pied ou de balai parce qu'ils trouvent des immondices devant leurs portes. Ils sont drôles. Les humains ont des "WC" chez eux et même, parfois, sur la voie publique. Nous, rien ! Alors, comment faire ? Nous n'avons même pas la possibilité de nous constituer en syndicat ou en association ! Vous imaginez leur tête s'ils nous voyaient nous rassembler sur les berges de l'Hérault ou faire la grève... au fait, la grève de quoi ? A part les chiens de chasse ou de garde, nous ne servons à rien d'autre qu'au plaisir de nos maîtres, à meubler leur solitude ou donner un objet à leur besoin de domination. Ce n'est déjà pas si mal.

Peut-être un jour, après avoir reconnu les "droits de l'homme", faudra-t-il inventer les "droits des chiens". Eux ont mis des millénaires pour y arriver ! Il ne faut pas désespérer.

Propos anonymes recueillis par
Jean SUZANNE

TABLEAU D'HONNEUR

Nous avons le plaisir d'annoncer aux St-Bauzillois le succès des deux fils de Mme ROUX-EMMANUEL Marie, 3, rue du Temple :

Jean-Olivier ROUX, 24 ans, a été reçu 4ème sur 2000 candidats à l'Internat de Médecine de St-Eloi, en Chirurgie (Pr. BAUMEL),

Jacques ROUX, 27 ans, a été reçu pilote à Air-France.

Nous leur adressons toutes nos félicitations.

RALLYE DU TENNIS CLUB

Chaque année, profitant d'une belle journée de printemps, une bonne soixantaine de téméraires vont (re)découvrir la belle région qui est la nôtre.

En effet, ils participent au Rallye Découverte du Tennis Club St-Bauzillois. Un rallye "découverte", qu'es aco ?

Tout simplement, à l'aide d'énigmes (faciles) à résoudre, il faut trouver son chemin et rejoindre l'arrivée. Mais pour corser le tout, les organisateurs prennent un malin plaisir à poser des questions portant sur les villages traversés ou la culture générale. Les petites embuches sur le parcours sont constituées par des jeux (Mini-golf, Quillou, Tennis, Tir à la carabine) aussi faciles que divers.

Le trajet maximum (aller-retour) est d'environ 80 kms. Ce n'est pas une épreuve de vitesse, ainsi a-t-on vu arriver une 2 CV première.

Le départ se fait à 8 heures et demi au Jardin Public et l'arrivée à la discrétion des organisateurs quant au lieu, mais toujours à l'heure de l'apéro.

Ensuite, un repas, grillades ou peut-être une paella cette année, permet d'attendre le concours de pétanque ou, pour les amateurs, la sieste.

Pour participer, se regrouper à 3 ou 4 par voiture, apporter un dictionnaire, cartes routières, boules de pétanque et surtout sa bonne humeur et l'envie de s'amuser.

Cette année, le Rallye se déroulera le 8 MAI 1992.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à Jean-Paul PELLECUER ou à Jean-Pierre RAMBIER.

Le Président du Tennis-Club,

Jean-Pierre SAUMADE,

AGONES a son "PERSONNAGE"
de dessin animé



Emile BOURGET, vous venez avec votre épouse et vos enfants, de vous installer dans la maison que vous avez fait construire au hameau de Valrac. Vous n'êtes pas des inconnus car vous avez déjà habité à Agonès (centre ville cette fois) de 1981 à 1984. Le propriétaire voulant récupérer sa maison, vous avez trouvé à vous loger à Laroque avant de revenir dans vos murs. Lors de votre premier séjour, nous étions un peu intrigués par la profession de ce nouvel habitant qui partait chaque jour faire des dessins animés à St-Laurent le Minier ; vous n'aviez rien d'un marginal mais nous nous *interrogeons*.

Puis on a parlé de La Fabrique de St-Laurent dans la presse locale et nationale et on a voulu en savoir plus !

Aujourd'hui, puisque vous avez la gentillesse de me recevoir, permettez-moi de vous questionner sur votre activité.

Que faites-vous de vos journées ?

E.B. Je partage mon temps entre St-Laurent le Minier et Montpellier parce que La Fabrique s'est agrandie et a développé un secteur production à Montpellier. Pourquoi Montpellier ? Parce que les gens qui font de l'animation sont souvent des jeunes plutôt citadins et il est plus facile de recruter des collaborateurs sur Montpellier que sur St-Laurent. Nous avons donc été obligés d'évoluer en partie vers Montpellier.

En ce moment, nous y faisons une Série financée par les télévisions européennes -série de 26 épisodes de 26 minutes chacun- déjà pré-achetée par 18 chaînes qui sortira le même jour dans ces 18 pays, représentant ainsi un potentiel de plusieurs dizaines de millions de jeunes téléspectateurs.

C'est l'adaptation du roman d'un auteur anglais, Colin Dann, qui raconte les aventures d'animaux obligés de fuir leur territoire détruit par les bulldozers. Ils errent ainsi vers une "terre promise" et sont obligés de passer entre eux un pacte de non agression pour pouvoir voyager ensemble. Eux qui a priori ne sont pas faits pour s'entendre et, plutôt enclins à se dévorer mutuellement sont obligés de s'entraider... ainsi, la vipère renonce à manger les mulots, la belette la taupe, le renard les faisans, etc...

Cette situation contre nature donne lieu à de comiques empoignades.

Et vous, précisément, vous dessinez ?

E.B. Je dessine et dirige surtout une équipe.

On réalise à 40 personnes environ 11 heures de dessins animés sur trois années en collaboration avec un studio anglais.

Comment se passe une journée type ?

E.B. Pour ce qui me concerne, je visionne sur une table de montage le travail des uns et des autres et en liaison avec les "animateurs" nous décidons d'apporter des améliorations aux dessins. Le dessin animé se présente comme une succession de dessins au crayon qui seront coloriés sur celluloïds et ensuite filmés avec une caméra. C'est donc toute cette chaîne de travail dont j'ai la charge.



On dessine à la main ou à l'ordinateur ?

E.B. Pour l'animation, on dessine à la main. Le grand débat "ordinateur et mouvement" est ouvert déjà depuis quelques années. La facture manuelle des dessins demeure essentielle car l'ordinateur ne pourra jamais traduire la pure invention et le délire graphique d'un dessinateur. Là où l'ordinateur intervient de plus en plus, c'est dans la coloration des dessins et dans la prise de vue.

Quel travail se fait à St-Laurent ?

E.B. Toute la partie enregistrement du son se fait à St-Laurent ainsi que la partie prise de vue. Il s'y produit aussi des films d'auteurs et des mini-séries.

Cet été, il s'est réalisé une production de 20 minutes qui est sortie sur Canal Plus au moment de Noël intitulée "LA SOURIS DU PERE NOEL" employant pendant quelques mois environ 25 personnes.

Reparlons, si vous le voulez bien, de l'expérience de St-Laurent. Au départ, c'était une gageure...

E.B. Je suis venu à St-Laurent à la demande d'un ami, Jean-François LAGUIONIE, que j'avais connu chez Paul GRIMAULT, notre maître à tous dont on expose l'Oeuvre actuellement au Musée d'Art Moderne de Paris (du 18 décembre au 16 mars 92).

Jean-François mettait en route un long métrage et avait besoin de collaborateurs. Auparavant,

il réalisait seul des courts-métrages à St-Bresson.

Pendant trois ans, nous avons fait le film "GWEN ou le livre de sable" à une quinzaine de personnes.

Le Centre National du Cinéma, qui est l'autorité de tutelle du cinéma français, avait une politique de décentralisation. Il s'est appuyé sur l'Atelier LAGUIONIE pour créer une structure de production en province. Il y a donc eu, au départ, une aide des pouvoirs publics qui a duré 5 ans et, au bout de cette période, nous avons été considérés "autonomes".

La Fabrique vit maintenant essentiellement de ses commandes. L'expérience était une gageure car l'audiovisuel demeure très centralisé sur Paris. Nous avons été les pionniers. Depuis, le mouvement s'est étalé ; il y a des structures de production à Angoulême, Grenoble, Lyon, Rennes, Toulouse...

Parlons maintenant de votre itinéraire personnel : comment êtes-vous venu au dessin animé ?

E.B. J'avais commencé par faire les Beaux-Arts à Angers ; j'étais attiré par le dessin animé des pays de l'Est. A l'époque, il y avait beaucoup de dessins animés polonais, hongrois, tchèques qui étaient très avant-gardistes. J'avais appris que le Ministère de la Culture, au titre des échanges franco-polonais, offrait des bourses à des étudiants. Ma candidature a été acceptée et je suis parti à Cracovie pendant deux ans de 1968 à 1970.

C'est aux Beaux-Arts de Cracovie que j'ai commencé à faire du dessin animé. Puis, en revenant de Pologne, j'ai fait la connaissance de Paul GRIMAULT et le véritable point de départ a été cette rencontre. Il m'a accueilli dans son atelier et m'a fait confiance pour réaliser un court métrage chez lui "La tête", petit film de 8 minutes. Il m'a ensuite demandé d'être son assistant à la réalisation de son film "Le Roi et l'Oiseau"... et voilà comment je me suis impliqué dans le dessin animé.

Vous ne trouvez pas que c'est restreint comme activité ?

E.B. Bien au contraire ; la décomposition du mouvement, l'imaginaire des dessins pour le recomposer sont un incessant renouvellement pour le dessinateur. La routine n'existe pas.

Vous êtes revenu habiter Agonès que vous avez l'air de beaucoup apprécier. Qu'est-ce qui justifie cet engouement ?

E.B. Je cherchais un terrain bien exposé bénéficiant d'une belle vue. Je l'ai trouvé à Valrac. Nous y avons déjà des amis et un merveilleux souvenir des années passées sur la commune d'Agonès où nous vivions en bonne entente avec toute la population... n'hésitant pas à faire nôtre ce célèbre refrain

"Un p'tit coin d'parapluie,
Contre un coin d'Paradis,
Nous ne perdions pas au change,
Pardi !"

Au risque de voir se ternir l'enthousiasme de mon interlocuteur, il faut mettre un terme à cette interview réalisée autour d'une excellente collation, le dimanche 5 janvier 1992.

Marianick GAY,



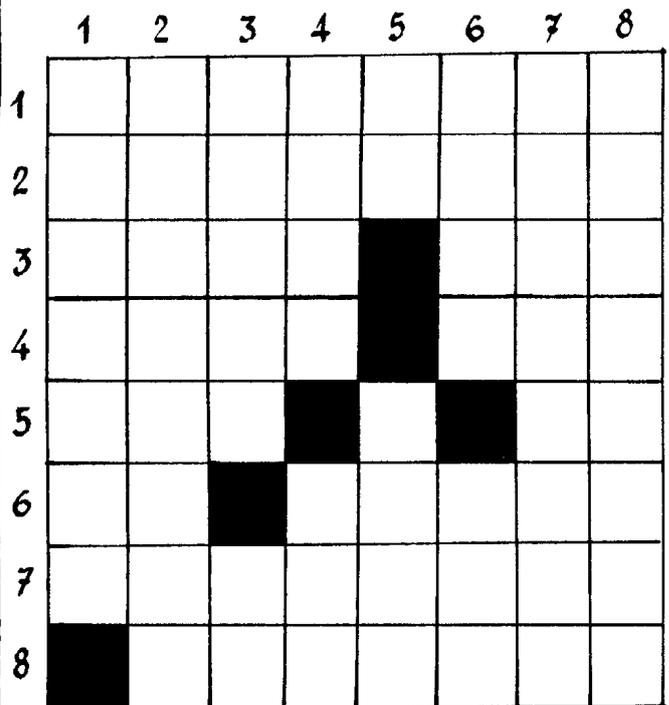
MOTS CROISES
(par C. Lecam)

Horizontal :

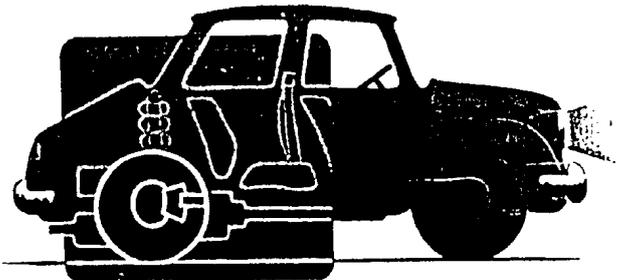
1. Grisaille humide et froide en pays d'Oc.
2. Ne sont donc pas tristes...
3. Prince Russe - En fin de messe.
4. Matière de ramoneur - Mot espagnol.
5. Matière pour potier qui peut être rouge ou jaune - Lettres de KIWI.
6. Symbole chimique - Pas usagés mais en désordre.
7. Enfermée, certes, mais heureuse.
8. Renvoyé chez lui...

Vertical :

1. Commune très reposante de l'Hérault.
2. Outil d'infirmière ou de couturière.
3. Petits rongeurs mal rangés - Dans une noix.
4. Raconter - Station de radio parisienne.
5. Pas très bonne note - Comme un Breton, paraît-il ?
6. Tout le monde en porte un plus ou moins "sexy" - Lettres d'Ursule.
7. Habitantes "maritimes" de l'Hérault.
8. Accommodée à base d'alcaloïde de fève de CALABAR.



Solution page 14



CONTRÔLE OBLIGATOIRE DES VÉHICULES, C'EST VOTRE SÉCURITÉ QUI EST EN JEU.

- Dans 1 accident de la route sur 5, le mauvais entretien des véhicules est un facteur aggravant.
 - Parmi les voitures d'occasion de plus de 5 ans, 30% sont en mauvais état, voire dangereuses.
- Ces chiffres parlent malheureusement d'eux-mêmes...

C'est pourquoi les Pouvoirs publics ont décidé d'instaurer un **contrôle technique périodique obligatoire pour tous les véhicules dont le poids total en charge (PTAC) n'excède pas 3,5 tonnes.**

LES VÉHICULES CONCERNÉS:

- les **voitures particulières** de plus de 5 ans (genre "VP" sur votre carte grise)
- les **camionnettes**, d'un poids total en charge (PTAC) inférieur ou égal à 3,5 tonnes, de plus de 4 ans (genres: CTTE, VASP, VTST, VTSU, sur votre carte grise).

COMMENT CALCULER L'ÂGE DE VOTRE VÉHICULE?

La date prise en compte pour le calcul de l'âge de votre véhicule est celle de sa **première mise en circulation**. Elle figure sur votre carte grise.

Appel...

La solitude,

pour les personnes les plus âgées est une épreuve qui nous attend tous.

Un petit groupe de volontaires essaie d'atténuer ce handicap en les visitant de temps en temps en maison de retraite.

La joie que les visitées montrent à leurs visiteuses les réconfortent largement du temps qu'elles leur consacrent.

Si vous voulez vous joindre à elles, contactez :

Mme Nanette Renaud
67.73.73.43

VOUS NE RECEVEZ PAS DE CONVOCATION:

Le contrôle doit être effectué à votre initiative **Le plus tard à la date anniversaire de la première mise en circulation du véhicule** figurant sur votre carte grise.

Exemple : une voiture mise en circulation le 3 juin 1975 doit passer au contrôle avant le 4 juin 1992.

LE CONTRÔLE S'EFFECTUE DANS DES CENTRES AGRÉÉS PAR LES PRÉFECTURES.

Les centres seront identifiés par un panneau spécifiant leur agrément. Les agréments ont été donnés à titre provisoire aux réseaux pour 1992.

Le plus proche de STBauzille :
CENTRE DE CONTRÔLE TECHNIQUE
AUTOMOBILE GANÇÉOIS (CCTAG)
Route de Nîmes à Ganges
TEL. 67-73-81-30 ou 67-73-91-30

LE PRIX DU CONTRÔLE.

Il est à votre charge. Le prix du contrôle est libre, selon les centres il peut varier, mais devrait avoisiner 250 francs TTC. C'est une contribution nécessaire à la sécurité de tous.

A QUELLE DATE DEVREZ-VOUS PRÉSENTER VOTRE VÉHICULE AU CONTRÔLE TECHNIQUE PÉRIODIQUE?

En 1992 on ne pouvait contrôler en une seule année 18 millions de véhicules. **Une période transitoire a donc été prévue** selon le calendrier ci-dessous.

- Pour les voitures particulières :

Année dans laquelle vous devez effectuer le premier contrôle	Date de la première mise en circulation du véhicule (voir carte grise)
1992	Avant le 1 ^{er} janvier 1983
1993	Entre le 1 ^{er} janvier 1983 et le 31 décembre 1986
1994	Entre le 1 ^{er} janvier 1987 et le 31 décembre 1989

Pour les camionnettes :

Année dans laquelle vous devez effectuer le premier contrôle	Date de la première mise en circulation du véhicule (voir carte grise)
1992	Une année paire 1988 - 1986 - 1984...
1993	Une année impaire 1989 - 1987 - 1985...

QUAND RENOUVELER LA VISITE TECHNIQUE?

- Pour les voitures particulières de plus de 5 ans **tous les trois ans.**
- Pour les camionnettes de plus de 4 ans, **tous les deux ans.**

52 POINTS DE SÉCURITÉ SONT CONTRÔLÉS ET TOUS LES DÉFAUTS VOUS SONT SIGNALÉS.

Votre véhicule est soumis à un véritable examen de santé. 52 points techniques importants sont vérifiés et les défauts vous sont signalés dans un rapport qui vous est remis. Le contrôleur indique sur votre carte grise la date de la prochaine visite technique.

Si votre véhicule satisfait aux normes de sécurité exigées, le contrôleur vous remet un macaron spécial "Contrôle Technique" à coller à droite sur votre pare-brise.

LES RÉPARATIONS OBLIGATOIRES : le système de freinage.

Attention la loi n'impose que la réparation des points liés au freinage. Ainsi, s'il est constaté que vos freins ou vos deux feux stop sont en mauvais état, vous avez **deux mois** pour effectuer la réparation et représenter votre véhicule dans un centre de contrôle agréé qui les vérifiera à nouveau. Pour les autres points signalés défectueux, il relève de votre seule responsabilité de les faire réparer ou non.

QUE SE PASSE-T-IL SI VOUS NE FAITES PAS CONTRÔLER VOTRE VÉHICULE?

Si votre véhicule n'a pas été contrôlé dans les délais, vous êtes passible d'une amende de 900 F et votre carte grise peut être retenue. Vous disposez alors d'une semaine pour passer le contrôle technique.

Sans preuve de ce contrôle, vous ne pouvez obtenir de duplicata de la carte grise. De même, en cas de vente, la Préfecture refusera de délivrer une nouvelle carte grise à l'acquéreur.

QUE FAIRE SI VOUS VENDEZ VOTRE VÉHICULE?

Le contrôle technique lors de la vente subsiste et doit dater de moins de six mois ; il est à la charge du vendeur qui doit vous remettre impérativement le rapport de contrôle. Ce contrôle a pour but de vous informer sur l'état du véhicule que vous achetez. Il s'effectue dans les mêmes conditions que le contrôle périodique obligatoire et s'applique à toutes les voitures particulières de plus de 5 ans et à toutes les camionnettes de plus de 4 ans faisant l'objet d'une transaction. Si vous vendez, avant 6 mois, un véhicule qui a été vérifié dans le cadre du contrôle périodique, vous n'êtes pas obligé de le faire contrôler à nouveau.

OÙ VOUS ADRESSER EN CAS DE LITIGE ?

La plupart des centres de contrôle sont affiliés à un réseau et chaque réseau s'est engagé à avoir un service consommateur. Vous pouvez vous y adresser en premier lieu. Si le litige n'est pas réglé, il vous est possible de vous adresser à la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

VOUS VOULEZ EN SAVOIR D'AVANTAGE ?

N°VERT 05 14 16 18

Minitel: 3615 ROUTE
les Préfectures ou Sous-Préfectures

Tous ces renseignements nous ont été fournis par M^r VALDERON que nous remercions pour les automobilistes de STBauzille

Un personnage de St-Bauzille :

Roger CANCEL

Le hasard fait quelquefois bien les choses, c'est ainsi que nous avons eu l'occasion de découvrir et lire sur un périodique réservé aux artisans et commerçants de l'Hérault le procès-verbal du 21 décembre 1931 à 15 heures, il y a donc soixante ans de cela, et concernant l'installation du premier bureau de la Chambre des Métiers de l'Hérault. C'est avec un plaisir évident que nous y avons noté le nom de l'un de nos compatriotes St-Bauzillois et par souci d'en savoir davantage, nous sommes allés lui rendre visite. Aujourd'hui, atteint de cécité, M. CANCEL Roger -car il s'agissait de lui- nous a très bien reçu et a revéçu pour notre information diverses périodes d'une vie bien remplie. Il a énuméré les divers organismes ou associations dans lesquels il a été participant de 1924 à nos jours. Il faut donc citer la Chambre des Métiers de l'Hérault qui fête son soixantième anniversaire. Dès sa création, elle eut comme Président, M. BALD Léopold, ensuite M. VERGNES Joseph de 1947 à 1967. Ces années citées l'amènèrent à fréquenter de nombreuses personnalités montpelliéraines Mrs JOUHAUX et THOMAS pour l'Exposition du Travail. Il était présent lors de la première Foire Internationale de Montpellier et il a contribué à la création du premier bureau de la Caisse du Crédit Agricole dans le village, rue de l'Agantic, dont M. DAUTRY était administrateur. Il fut à l'origine de la création du Club du Troisième âge avec M. CHALIER André, maire, cela en 1980. Ils lui donnèrent le nom qu'il porte encore aujourd'hui "Biscan Pas". Il en fut l'actif Président jusqu'aux premières atteintes de sa cécité. Dans toutes ses diverses activités, il eut l'occasion de lier connaissance avec M. GAMBARDELLA, Président de la FFPA dont il devint l'ami, ainsi que le journaliste montpelliérain, M. BACONNIER Henri qui écrivit dans le Midi-Libre T.V. un très intéressant article sur le petit et charmant village de Ferrières les Verreries. M. CANCEL fut un artisan local apprécié et entreprenant, d'abord forgeron et maréchal-ferrand. Combien de chevaux n'a-t-il

pas ferré, de socs et d'outils n'a-t-il pas brasé et affûté, alors que le village comptait de nombreux viticulteurs, donc de très divers attelages et instruments aratoires. Il était aussi un peu mécanicien et dépositaire des fameux cycles Tendil. Il se modernisa par la suite et l'on se souvient des bancs de jardin que la maison "Celcan" fabriquait. Dans la vie associative, M. CANCEL doté d'une voix puissante aimait bien prendre la parole et savait s'exprimer dans de nombreux domaines grâce à ses connaissances et une bonne mémoire. Ayant perdu la vue malgré des soins intensifs, M. CANCEL, âgé de 84 ans, doit à son admirable épouse qui le guide partout de pouvoir continuer à suivre une vie, nous l'avons déjà dit, très bien remplie. Et (encore un fait du hasard) comme M. CANCEL est né un 29 février, nous en profitons pour lui souhaiter un bon anniversaire.

GAIRAUD Paul

et

OLIVIER Louis,

L'Association "Le TAURAC"

signale aux habitués de la "braderie" de St-Bauzille de Putois qu'elle se tiendra le :

Samedi 30 mai après-midi

et le

Dimanche 31 mai

(jour de la fête des Mères)

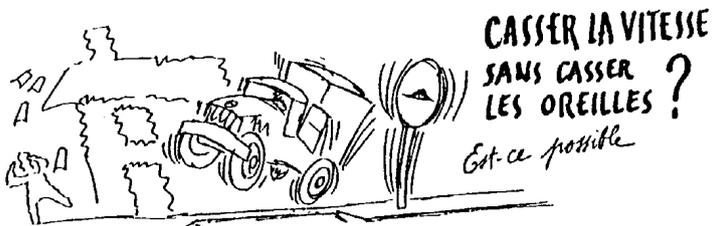
toute la journée.

Elle rappelle que, grâce à cette braderie et aux dévouements qu'elle suscite, elle a pu aider l'Abbé Pierre, le Secours Catholique et une association pour le développement d'un village déshérité du Sahel au Mali.

Venez nombreux !

Merci d'avance.

Le secrétaire de l'Association
du "TAURAC",
Fernand Bataille,



On les avait longtemps attendus, les voici enfin mis en place, les fameux ralentisseurs. Après bien des colères, des pétitions, des moments de découragement, des promesses, des contretemps, les voici en place. Et avec eux une restructuration de l'espace entre les deux écoles : reconstruction des trottoirs en pavés autobloquants, places de stationnement protégées côté Mairie, bornes vertes de signalisation. L'ensemble casse l'aspect autoroute du chemin neuf et donne à cette portion une allure "rue de village" beaucoup plus sympathique.

Le but recherché, ralentir la circulation, semble avoir été atteint bien que dans ce sens des progrès pourraient encore être faits. Mais il faut tout de même reconnaître que la Mairie a tenu ses promesses. Elle a entrepris des travaux d'envergure sur une route à grande circulation sous la pression d'une grande partie de la population qui réclamait plus de sécurité, mais il faut dire aussi, avec la réticence d'un certain nombre d'usagers (entreprises de transport en particulier) pour qui ces ralentisseurs constituent une perte de temps inutile. Quoi qu'il en soit, et mise à part une modification au niveau du 1er ouvrage en venant de Ganges, les travaux ont été menés à bien pratiquement dans les délais annoncés : prenons en acte. Et qui sait, tirons en une conclusion : "la mairie peut quand elle veut !".

Mais hélas rien n'est jamais parfait. Si la sécurité est améliorée et le trafic nettement ralenti, d'autres nuisances inattendues se sont développées pour quelques riverains. En effet, les personnes dont les maisons sont à proximité immédiate des ralentisseurs sont soumises à des vibrations et de véritables bruits de tonnerre lors du passage de gros camions à vide qui font caisse de résonance. Il faut espérer que des solutions rapides pourront être mises en oeuvre afin que la majorité de la population puisse tirer bénéfice des modifications apportées sur le chemin neuf, mais sans pour autant qu'une minorité de riverains en supporte les inconvénients.

Patrick DOL,
- Mars 1992 -



C'est devenu une habitude, peut-être devrait-on dire une coutume, n'empêche qu'encore une fois, ce sont au moins 130 invités de soixante-cinq ans et plus qui avaient répondu présents et se trouvaient réunis dans la salle du Centre de Pleine Nature Les Lutins Cévenols pour assister au repas qui leur était offert par la Municipalité. Dans une ambiance bon enfant, un peu trop bruyante peut-être chez certains, les convives, après avoir fait honneur aux entrées du menu copieux qui leur était proposé, commençaient à deviser gaiement et les conversations s'animaient. Ceux qui se connaissaient depuis longtemps se rappelaient des souvenirs d'enfance, des agapes de leur jeunesse avec des anecdotes savoureuses, car il s'en passait de belles à l'époque, mais la caméra n'était pas là pour filmer (dommage). Ceux qui ne se connaissaient que peu ou pas avaient l'occasion d'échanger leurs impressions et faisaient plus amplement connaissance. Le bon vin aidant, on en arrivait à des confidences et aussi à des exagérations. Enfin, vint le moment des allocutions. Monsieur Cambon, Maire, fit l'exposé des projets actuels et futurs du Conseil Municipal pour l'amélioration de la vie locale, se dit être toujours heureux de se retrouver au milieu des anciens, auparavant il avait apporté et offert un bouquet à la doyenne des personnes âgées présente au repas. Monsieur Carlu, adjoint, lui succéda pour donner des informations intéressantes au sujet des dispositions prises en ce qui concerne la Présence Verte (appareil Bip-Bip). Le repas, excellent et servi par de charmantes hôtes, fut apprécié de tous les invités. Vint le moment où les vedettes locales se mirent au diapason, se succédant au micro pour faire honneur à leur réputation soit de chanteur, soit de conteur ou autres et découvrir des talents nouveaux. Le temps passait bien vite et ce fut en se donnant rendez-vous à l'année prochaine que se termina ce joyeux repas.

Louis Olivier et Paul Gayraud

Sur le plan sportif, en compétition, peu d'associations sont concernées. Nous notons l'Etoile Sportive, la Joyeuse Pétanque, le Tennis Club.

L'ETOILE, avec le ballon rond tourne très bien en cette saison. Un groupe de jeunes dirigeants est venu épauler les anciens et prit comme il faut les choses en mains. L'équipe première est en tête de son groupe à quelques matches de la fin du championnat. Lorsqu'elle joue à domicile on aimerait qu'elle soit soutenue par davantage de spectateurs et à ce sujet nous sommes heureux de pouvoir remercier le petit nombre de fidèles supporters qui sont toujours là. La formation réserve est dans le milieu de son groupe, devant pallier aux défections dans l'équipe fanion (ce qui se produit quelquefois) et se trouve dès lors handicapée pour certaines rencontres. Nous oublierons les désagréments et louerons la patience et la ténacité des dirigeants qui, très souvent au dernier moment doivent faire face à l'absence de tel ou tel joueur. Cette saison une équipe de pupilles fait son apprentissage dans le championnat, avec des résultats qui s'améliorent au fil des rencontres. Bien encadrés qu'ils sont par Frédéric Lamouroux et Philippe Bertrand. Ce dernier assure chaque Mercredi l'entraînement de 20 à 25 petits dans le cadre des contrats bleus. Et pour avoir assisté à plusieurs de ces préparations nous pouvons vous dire et vous confirmer le sérieux apporté à toutes ces séances. Félicitations à tous les acteurs. D'autres disciplines sportives rassemblent également les tout jeunes, ping-pong, tennis de table, tennis, spéléo, kayak, équitation, etc... avec les contrats bleus.

LA JOYEUSE PETANQUE, assure des concours à partir du printemps jusqu'à Novembre, les joueurs se mettant ensuite en hibernation. Chaque soir, durant les beaux jours, le jeu de boules est animé tant de la part des joueurs que des spectateurs, par des parties intéressantes et intéressées. On a bien du plaisir à suivre et vivre cette ambiance qu'offre ce jeu méridional et bien de chez nous. Les équipes locales participent aux concours de la région se faisant parfois remarquer dans les ultimes parties.

LE TENNIS CLUB organise des tournois intéressants dont l'un en 1990 dans lequel des joueurs de haut niveau et de différents pays se sont affrontés. Il est dommage que là aussi les spectateurs ne soient pas plus nombreux à assister à ces parties captivantes. Les tournois régionaux permettent aux joueurs locaux de tirer leur épingle du jeu. De nombreux jeunes chaque Jeudi soir apprennent à pratiquer ce sport.

Nous ne laisserons pas sous silence les COMPETITIONS DE KAYAK sur notre belle rivière qui sont organisées par le Centre de Pleine Nature des Lutins Cévenols, en général pour la fête de l'Ascension en Mai. D'autres sports pourraient être pratiqués. Certains le sont hors compétitions, pour les jeunes le sport est une saine distraction assurant un bon développement physique. Souhaitons qu'il continue à se pratiquer aussi agréablement dans notre village.

Louis OLIVIER et
Paul GAIRAUD,

Solution des mots croisés :

	1	2	3	4	5	6	7	8
1	B	A	R	D	A	S	S	E
2	R	I	S	I	B	L	E	S
3	I	G	O	R		I	T	E
4	S	U	I	E		P	O	R
5	S	I	L		T		I	I
6	A	L		F	E	U	S	N
7	C	L	O	I	T	R	E	E
8		E	X	P	U	L	S	E



LEO MALET ET SES RACINES

SAINT-BAUZILLOISES

Nous avons reçu, il y a quelques mois, des étudiants lyonnais désireux de connaître St-Bauzille-de-Putois, ceci pour trois raisons différentes.

Ils avaient entendu parler de la grotte des Demoiselles et venaient la visiter ; du canoë-kayak sur l'Hérault et projettent de revenir cet été ; du village natal du père de l'écrivain contemporain Léo Malet.

Fervents lecteurs de ce romancier, ils avaient lu dans la préface d'un de ses ouvrages "le père de Léo Malet est né à St-Bauzille-de-Putois (Hérault)". J'étais étonné, aucun patronyme Malet dans le village et pas la moindre idée d'en avoir entendu parler. Je savais que Léo Malet, qui vit actuellement à Paris, était né à Montpellier. J'avais lu des articles dans des revues et vu une émission télévisée qui le concernaient. Il me faisait penser à la série du détective Nestor Burma et je n'avais lu que "L'auberge de banlieue", un livre prêté par le Bibliobus. Les ouvrages de série noire, de détectives, n'étaient pas mes lectures préférées.

Par curiosité, j'ai fait quelques recherches. Quel écrivain prolifique ! A la bibliothèque de Montpellier, j'ai retrouvé son oeuvre en plusieurs tomes ; dans le premier, une chronologie de sa vie jusqu'en 1985. En résumé, Jean Malet, né le 7 mars 1909 à Montpellier, faubourg Celleneuve, de Gaston Malet né le 30 décembre 1890 à St-Bauzille de Putois (employé de commerce) et de Louise Refreger née le 3 juillet 1890 à Montpellier (couturière). Parents décédés par suite de tuberculose, élevé par son grand-père Omer Refreger et sa grand-mère. Avec M. AUBIN, passionné par les archives locales, nous avons

retrouvé sur les registres de l'Etat civil :

le père Gaston Malet, né le 30 décembre 1890 et les aïeux :

Léon Malet, né le 17 avril 1864 (gantier), marié à Joséphine Rouquette (S.P.),

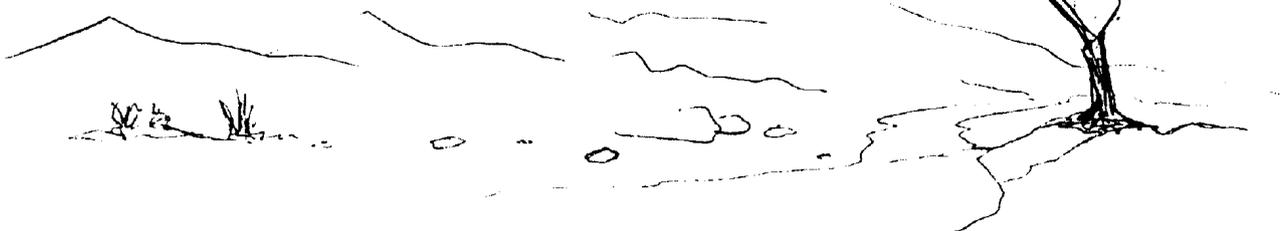
François Malet, né le 29 déc. 1825 (gantier), marié à Marie Fangous (S.P.),

Antoine Malet, né en 1786 (fabricant de bas), marié à Elisabeth Ricome.

La Mairie possédant des registres de naissances à partir de 1807, c'est par déduction que nous avons inscrit Antoine né en 1786 car il avait 39 ans à la naissance de son fils François.

Encore quelques indications sur Léo Malet. Après 1925, à Montpellier puis à Paris, il a fait un tas de petits boulots tout en écrivant des nouvelles. Il a traîné dans plusieurs villes : Lyon, Mâcon, Valence, etc... ce qui l'a aidé à écrire des romans policiers, des nouvelles, des enquêtes et les nouveaux mystères de Paris (un par arrondissement). C'est un anarchiste, passionné par le surréalisme, ami d'André Breton. Il a été engagé politiquement et même détenu. Sa vie est très mouvementée : chansonnier, poète (les poèmes surréalistes). Il a écrit sous plusieurs pseudonymes : Franck Harding, Léo Latimer, Omer Refreger (nom de son grand-père maternel). Il a créé des personnages de séries de romans : Nestor Burma, le détective, Johnny Métal (anagramme de Malet), le journaliste américain. Certaines nouvelles sont adaptées en bandes dessinées, d'autres en films. Nous n'avons pas fini d'entendre parler de lui, mais se souvient-il de St-Bauzille de Putois, le berceau de ses ancêtres ?

Josette THEROND,



LES TRANQUILLISANTS SUR LA SELLETTE

La consommation des somnifères et des tranquillisants sera désormais plus étroitement surveillée, a annoncé Bruno DURIEUX.

En premier lieu, le ministre de la santé a signé un arrêté limitant la durée de prescription des tranquillisants à 4 semaines pour les hypnotiques, 12 semaines pour les anxiolytiques.

Ces mesures entraîneront un accroissement des consultations médicales, contraire à la politique de maîtrise des dépenses de santé, a bien reconnu Bruno DURIEUX. Mais ces "nouveaux actes médicaux sont des actes nécessaires", a précisé le ministre, "la santé de nos concitoyens passe avant tout".

Par ailleurs, le gouvernement va revoir le conditionnement des médicaments. Autant pour traquer un gaspillage coûteux pour la Sécurité sociale que pour limiter l'automédication.

UN NOUVEAU MARQUEUR TUMORAL

Le cancer du sein représente 25 000 nouveaux cas par an et 9 000 décès en France. Il atteint une femme sur dix. L'évolution sera d'autant plus favorable que le diagnostic est précoce. La recherche d'un certain nombre de marqueurs a précisément pour objectif de faire la distinction entre les différents stades de la maladie et de permettre un diagnostic différentiel entre mastopathies bénignes et malignes. C'est dans ce contexte que les travaux de deux chercheurs autrichiens prennent toute leur importance. La découverte d'un nouveau marqueur tumoral, permettrait d'améliorer l'appréciation du stade de la maladie.

La spécificité et la sensibilité de la méthode semblent tout à fait acceptables. Les résultats paraissent supérieurs aux autres marqueurs déjà utilisés.

Les pouvoirs publics ont décidé de supprimer toutes les décharges d'ici 10 ans. Des filières de récupération spécialisées vont se mettre en place. Les communes seront encouragées, en se regroupant, à créer des installations de traitement de déchets.

Les médicaments non utilisés par les particuliers sont considérés par la réglementation comme des déchets domestiques et le code de la santé publique, tout en considérant les composés pharmaceutiques "dangereux" n'envisage pas leur élimination autrement que celle de déchets ménagers. Les lois de protection de l'environnement ne différencient pas non plus les médicaments non utilisés des autres déchets des particuliers. Le médicament non employé conserve cependant ses critères spécifiques d'activité, de toxicité, etc... qui motivent son isolement de toutes les autres chaînes de récupération. Il doit rester dans un circuit protégé, contrôlé par des professionnels de la santé.

Actuellement, ces médicaments ou produits de soins contaminés ont comme destin : poubelle (36.5 %), évier (23.51 %), WC (15 %), incinération à l'air libre (14 %), enfouissement (3 %)...

L'organisation "Pharmaciens Sans Frontières" milite depuis sa création pour un retour des produits pharmaceutiques à l'officine. Par ce biais, 20 % seraient réutilisables à des fins humanitaires. Les 80 % restants doivent être détruits dans des fours à 800° environ et leur incinération doit être contrôlée au même titre que les déchets hospitaliers. Quant aux 800 millions de seringues utilisées par an en France, PSF a prévu des containers "récupérateurs" d'aiguilles en vue d'un ramassage et d'une destruction appropriés.



Non-commercialisation

Le Parlement européen et le Conseil de l'Europe, à l'initiative du Pr Alain Pompidou, se sont prononcés pour la nécessité de respecter l'identité de la personne et de son patrimoine génétique. Ils soulignent la nécessité de s'engager dans la voie de la non-commercialisation des organes prélevés en vue de transplantation.

Cette résolution, qui doit être adoptée prochainement par le conseil des ministres de l'Europe, permettra d'étendre le principe de la non-commercialisation des organes humains aux 12 pays de la Communauté européenne et aux 26 pays du Conseil de l'Europe (dont le Canada et l'Australie, la Tchécoslovaquie, la Hongrie et la Pologne).

Trois projets de loi ont été adoptés en ce sens au conseil des ministres français, ce mercredi 25 mars 1992. Le corps humain va faire son entrée dans le Code civil, pour que son inviolabilité soit protégée. Une législation sur l'éthique bio-médicale va cerner les problèmes liés à l'intégrité médicale et juridique du corps humain : organes, sang et patrimoine génétique. Ces mesures concernent les dons et transplantations d'organes, la procréation médicalement assistée, les mères porteuses, les manipulations et tests génétiques. Elles doivent faire coïncider progrès de la science et respect de l'espèce humaine. Tout dérapage, tout trafic d'organes ou de produits sanguins, tout insémination ou avortement de complaisance sera interdit et sanctionné, notamment lorsqu'il y a spéculation de la part de véritables réseaux intervenant dans les pays en voie de développement.

Le problème des mères porteuses pose aussi une grave question d'éthique et est interdit par la Cour de cassation lorsqu'intervient un paiement lié à cette pratique.

La France se place en avant-garde juridique de la protection humaine dans le monde et doit convaincre à l'échelle européenne.

Michèle Brun

A L Z H E I M E R : L'EUROPE CONFIRME LES USA

28 % des troubles amnésiques vus en consultation sont liés aux démences de type alzheimer. De nombreuses hypothèses étiologiques tentent d'expliquer ce fléau du 20ème siècle. Elles sont d'ordre génétique, toxique, immunologique, vasculaire, neurochimique, métabolique ou neurologique. Une grande enquête indique une prévalence globale de la maladie en Europe de 10.8 % parmi les personnes âgées de 80 à 89 ans. Dans un pays comme la France, où près de 4 millions de personnes ont désormais plus de 75 ans, les malades atteints d'alzheimer se compteraient par centaines de milliers ! Cette première étude européenne corrobore le travail réalisé outre atlantique où les chercheurs ont conclu à la possibilité de 2 millions de cas rien qu'aux USA. Au vu des résultats la prévalence croît de façon exponentielle avec l'âge. Elle est plus élevée pour les femmes. Les auteurs rapportent enfin qu'il n'existe pas de différences géographiques importantes en Europe.





LE "SYNODE", QU'ES AQUO ?

Le dictionnaire nous dit : "Assemblée d'ecclésiastiques convoqués pour les affaires d'un diocèse". Mais le dictionnaire devra revoir sa définition. En effet, les "prêtres" ne sont plus les seuls concernés. L'Evêque de Montpellier incite tous les chrétiens du diocèse donc et y compris de St-Bauzille, qu'ils soient prêtres ou laïques, à faire le point :

- comment vivre l'Evangile et comment en témoigner dans la vie de tous les jours,
- comment répondre, avec l'Evangile qui date de 2000 ans, aux questions que posent le monde d'aujourd'hui et son développement.

Plusieurs équipes à St-Bauzille ont relevé le défi et se sont penchées pendant plusieurs mois, à raison parfois d'une réunion par semaine, sur ces vastes problèmes... plusieurs chantiers étaient proposés :

1. des chrétiens présents dans la vie économique et professionnelle,
2. des chrétiens présents dans la vie politique et sociale,
3. l'Evangile, espérance pour l'homme aujourd'hui,
4. l'Evangile : l'amour, le couple et la famille,
5. les chrétiens dans l'Eglise, différents et complémentaires,
6. vivre l'Evangile dans le monde rural et urbain.

Les chantiers ont été plus ou moins menés à terme... pour préparer la première assemblée synodale (composée de 430 délégués du département, parmi lesquels plusieurs d'entre nous ont été désignés par nos votes).

De cette assemblée sont sorties des priorités de vie pour demain.

Les équipes ont retravaillé les textes proposés (on ne reconnaît pas toujours dans les écrits ce qu'on a voulu dire...). Les deux assemblées suivantes permettront d'établir un cahier des propositions des chrétiens du diocèse... Qu'ils soient évêques, prêtres ou laïques, leur but à tous est de vivre toujours plus profondément les valeurs essentielles de l'Evangile que nous considérons comme l'Espoir du monde... et Dieu sait que ce n'est pas facile !

André Amiel,
Bernard Belmont,
pour l'équipe du synode
de St-Bauzille,

ELECTIONS,

PIEGE A C... ?

Tel était le slogan provocateur de certains soixante huitards contestataires d'une certaine forme de démocratie plus formelle que réelle. C'est sans doute encore le point de vue de beaucoup de nos concitoyens d'aujourd'hui qui boudent les urnes ou les utilisent plus pour exprimer leur mécontentement que pour faire un choix politique réel.

Il faut dire que les campagnes électorales (et celles des dernières régionales et cantonales des 22 et 29 mars n'ont pas fait exception) n'incitent guère à responsabiliser le citoyen, à l'informer sérieusement des différents choix possibles en matière d'orientation, de prévision, d'objectifs et de méthodes pour parvenir à réaliser telle ou telle façon de vivre. Et c'est

vrai, depuis le niveau de la commune voire du quartier, jusqu'à celui de la nation ou du continent. Au lieu de cela, chaque candidat se présente comme le seul compétent, le seul efficace, le seul honnête, tous les autres étant des incapables, des demeurés ou carrément des gangsters. L'électeur, lui, reste à l'abri de toute critique. Il faut le ménager puisqu'on sollicite son suffrage (sauf dans quelques cas, comme Bernard TAPIE qui traite LE PEN mais aussi ceux qui votent pour lui de... "salauds"). Et il ne faut pas s'étonner du jugement sans appel qu'on applique indistinctement à toute la "classe politique": "TOUS POURRIS !", sans se demander, personnellement, si, à la base, on n'est pas un peu responsable de tout ce bazar. On a tous connu cette surenchère de dénigrement, à St-Bauzille comme partout ailleurs. Et au bureau de vote de notre village où siégeaient les auteurs de ces lignes, avec d'autres St-Bauzillois, on se lançait volontiers, sous couvert de plaisanterie, des vanes, des piques, des allusions plus ou moins méchantes, dans le ton, hélas, de la propagande électorale qui venait de se terminer, sous l'oeil amusé, gourmand, désenchanté ou même parfois un peu scandalisé tout de même des électeurs qui défilaient pour remplir leur "devoir de citoyens". Car leur rôle est bien d'arbitrer entre ces adversaires d'un combat aux règles parfois bien douteuses.

Faut-il en rester au "TOUS POURRIS" ci-dessus ? Ce serait trop facile. Après tout, nous sommes en démocratie. Nos dirigeants politiques, du conseil municipal au président de la République n'ont sur nous que le pouvoir que nous leur avons donné, justement par le vote.

Alors, où est la solution ? Les abstentionnistes récidivistes critiquent systématiquement ces dirigeants qu'ils qualifient de "nuls" et les votants qui les ont élus de "débiles". Or, le vote c'est le pouvoir de dire OUI mais aussi celui de dire NON, alors que la passivité électorale ne construit et ne change rien.

Parmi les autres, même parmi ceux qui votent, après l'effervescence de la campagne électorale, beaucoup ne se laissent-ils pas envahir par l'habitude, l'insouciance,

la non-responsabilité, le refus de se prendre en charge et, pendant des années, par une certaine léthargie civique qui est l'ennemie de la démocratie ?

Or, la vie continue, chacun est impliqué dans la vie collective.

Pour l'amélioration de cette société décriée, il ne faut donc pas compter uniquement sur les candidats au moment des élections, c'est aussi l'affaire de chacun et chaque jour.

"Tant qu'un homme croit ne pouvoir améliorer sa situation que par un changement des conditions extérieures et non par lui-même, il restera esclave de ces conditions".

Ainsi, voter c'est bien, mais ce n'est pas une finalité : il ne faut pas que le citoyen se décharge sur le candidat, se déresponsabilise. La société n'est pas le fait de dirigeants seuls ; elle concerne tout le monde et chacun peut la modeler constamment à sa mesure et doit avoir la volonté de le faire, à St-Bauzille comme partout ailleurs.

Jean SUZANNE,
Michèle BRUN,

RAPPEL A TOUS CEUX QUI ONT QUELQUE CHOSE A DIRE

On ne le dira jamais assez, "Lo Publiâîré" est ouvert à tous, personnes et associations, pour y exprimer leurs opinions sur la vie locale, leurs souvenirs, leurs souhaits, leurs projets, leurs suggestions, etc... Deux conditions seulement : que cette expression reste courtoise et qu'elle ait un rapport avec la vie de notre village. N'oubliez pas non plus que notre principal soutien financier, c'est votre contribution volontaire sans laquelle "Lo Publiâîré" cesserait de paraître.

LE REGROUPEMENT DES COMMUNES

par J. BORIE, adjoint au Maire

Avec quels cantons se regrouper ? Le Vigan, St-Martin de Londres, Sumène ? Quelle Intercommunalité ?

L'Assemblée Nationale a adopté le 24 janvier 1992 la LOI D'ORIENTATION sur l'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE de la République qui crée notamment :

- la Communauté de villes,
- la Communauté de communes rurales.

Notre canton est directement concerné. Il s'agit de la confirmation de la DECENTRALISATION commencée en 1981 qui a deux objectifs fondamentaux :

- Rapprocher le citoyen des centres de décision (tout ne dépend plus de Paris),
- Moderniser le fonctionnement des Administrations dans les Régions et les Départements.

Une proposition révolutionnaire :

La Communauté de Communes (rurales)

Base : le volontariat des Communes.

Un nouveau sigle : EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). La communauté de communes est un Etablissement Public !

Elle regroupe plusieurs communes volontaires.

Elle est créée par arrêté préfectoral à la demande des Communes.

Elle perçoit ses propres taxes locales (quatre).

A la veille de 1993, quel intérêt de se regrouper entre petites communes ? Un intérêt économique évident et de survie pour notre petite région cévenole.

Pourquoi l'Etat encourage-t-il ces regroupements ? Parce que la France, face aux autres pays européens et mondiaux ne doit pas être affaiblie par des cantons qui végètent ; parce que la qualité de la vie exige que la population ne s'entasse pas dans les villes ; parce que pour protéger et entretenir la nature, il faut que des gens y vivent. Il faut donc travailler et décider au pays !

Pour pouvoir décider des choses importantes dans l'intérêt général, il faut se regrouper et disposer d'une autorité de droit. C'est

pour cela que l'EPCI regroupant les communes adhérentes a le statut d'établissement public.

La loi du 24 janvier 1992 renforce l'INTERCOMMUNALITE entre les Communes volontaires pour créer une Communauté de Communes. Cette communauté pourra être créée à la demande des deux tiers des Conseils Municipaux, à condition de représenter plus de la moitié de la population totale des communes intéressées. Cette communauté peut aussi être créée par la moitié des conseils municipaux qui totalisent les deux-tiers de la population concernée (majorité qualifiée).

La Communauté des Communes rédige ses statuts ; elle peut ou non remplacer les SIVOM existants, à identité de périmètre.

COMPETENCES de la COMMUNAUTE DES COMMUNES :

Trois obligations :

- A. L'aménagement de l'espace (ex. POS),
- B. Les actions de développement économique (zone industrielle, tourisme, agriculture, etc...),

C. Choisir d'agir parmi :

- . la protection et la mise en valeur de l'environnement,
- . la politique du logement et du cadre de vie,
- . la création, l'aménagement, l'entretien de la voirie,
- . la construction, l'entretien, le fonctionnement d'équipements culturels sportifs et scolaires du 1er degré (écoles maternelles et élémentaires).

FISCALITE et FINANCEMENT de la Communauté :

La Communauté de Commune est un organisme de Coopération doté d'une fiscalité propre, comme les districts.

Elle perçoit :

- la taxe d'habitation,
- la taxe foncière sur le bâti,
- la taxe foncière sur le non-bâti,
- la taxe professionnelle.

Nouveauté importante : la communauté peut instituer une taxe professionnelle de ZONE dont le taux est voté chaque année.

Les entreprises situées sur la zone seront imposées à un taux unique qui pourra être différent du taux en vigueur dans leur commune d'implantation.

SOUTIEN DE L'INTERCOMMUNALITE :

Les communautés de communes regroupées ne seront pas abandonnées à elles-mêmes ; pour les soutenir, les guider, il est créé dans chaque département :

une COMMISSION de la COOPERATION INTERCOMMUNALE

Composition :

60 % de Maires, adjoints ou conseillers municipaux,

15 % de représentants du Conseil Général (Saumade),

05 % de représentants du Conseil Régional (Blanc),

20 % de représentants d'établissements publics de coopération (SIVOM, District, Syndicat mixte...).

Cette commission élaborera le schéma départemental.

LA SOLIDARITE EN MILIEU RURAL : la DOTATION de Développement Rural (DDR).

C'est la volonté d'améliorer les ressources financières des collectivités rurales.

Pour compenser les allègements de taxe professionnelle, l'Etat versera une dotation aux collectivités locales.

Les Communautés de Communes à fiscalité propre bénéficieront de la "seconde part" de la dotation de développement rural (DDR) grâce à leur statut de "groupement contribuant au développement économique et social". La dotation sera attribuée par le préfet après avis d'une commission d'élus, au vu des projets présentés par ces groupements de communes.

Entrera également en vigueur en 1993, une dotation de l'Etat aux communes rurales de moins de 2000 habitants (seconde part).

A présent, il appartient aux populations de manifester auprès des élus leur volonté de voir les communes se regrouper.

Il appartient aux Conseils Municipaux de notre microrégion d'étudier très sérieusement la nouvelle loi et les propositions qu'elle contient. Ensuite, de faire l'inventaire des projets répondant à l'intérêt général qui déterminera l'intérêt particulier de chaque commune. Enfin, de décider de la constitution d'une communauté de communes, avec l'appui des populations.

Cet article n'est qu'une première sensibilisation quant aux perspectives offertes par la loi.

NB. la loi a été publiée au Journal Officiel du 8 février 1992. Elle traite en outre :

- des nouvelles formes d'organisation de l'Etat (limitation des attributions des administrations centrales),

- du renforcement de l'exercice de la démocratie locale.

Le dossier complet peut être consulté en Mairie.

LE MAIRE COMMUNIQUE :

Les St-Bauzillois ont pu constater que depuis trois années, la municipalité a fait de gros efforts pour améliorer le cadre de vie. Certes, tous ne sont pas d'accord (il y a toujours des mécontents). Cependant, les aménagements sont réalisés pour le bien-être de tous et tous sont les financeurs, donc concernés. Il se trouve qu'une ou plusieurs personnes intentent des actions contre ces réalisations. Cela est normal tant que les deniers de la commune ne sont pas mis en cause. Il y en a d'autres qui, en revanche, n'hésitent pas à jouer les destructeurs. Ainsi, dernièrement, un "assassin de la nature" a cru bon de se manifester en tuant près de la moitié des arbres plantés sur les berges de l'Hérault. C'est en plus une main experte qui a agi, semble-t-il, car seul un initié à l'horticulture sait tuer un arbre de cette façon.

Il va sans dire qu'un tel acte ne peut être que désapprouvé par tous car la vie de ces arbustes est en danger malgré la tentative de sauvetage par la taille sévère qui a dû leur être faite. Une plainte a toutefois été déposée contre ce criminel qui taillade et empoisonne la nature. Nous sommes, vous êtes tous concernés. Sauvegardez les acquis, les générations futures pourront en profiter. S'il le faut, nous replanterons de nouveaux arbustes, mais sachez que nous sommes tous responsables de la survie de ceux-ci.

De tels actes coûtent à tous et ne profitent à personne.

REUNION COMMISSION

CULTURE - SPORTS

DU 13 JANVIER 1992

Présents : AUBIN Pierre, BRESSON Jean, ISSERT Gilbert, SUZANNE Jean.

LOCAL DES JEUNES -

Pierre AUBIN confirme que la municipalité a décidé d'octroyer un local pour les jeunes de St-Bauzille aux anciens abattoirs et dit qu'une solution sera trouvée pour le transfert de l'atelier municipal.

C A T E (Contrats d'Aménagement du Temps de l'Enfant) -

L'ensemble des activités se poursuit avec succès. L'expérience concluante dès le début doit être poursuivie et même améliorée.

Sur le plan financier, (rétribution des intervenants, frais de matériel) pour les activités scolaires et extra-scolaires, s'élèvera cette saison à 24 000 F + les frais divers.

La subvention allouée par le Département étant de 14 000 F, à laquelle s'ajoutent les cotisations pour les activités extra-scolaires, il ressort un déficit approximatif de 6 300 F + frais divers.

Celui-ci devrait être comblé par une subvention de la commune. La commission propose de demander au prochain budget une allocation de 10 000 F pour les C.A.T.E.

T H E A T R E -

Dans l'ensemble, l'opération "théâtre" a été une réussite compte tenu de sa nouveauté à St-Bauzille. Le nombre total de spectateurs est de 775 (payants et gratuits), ce qui représente un succès par rapport à la fréquentation habituelle de ce type de spectacle.

C A M P I N G -

La fréquentation a été correcte en 91 malgré la non-information des nouvelles dates d'ouverture.

T R I A T H L O N -

Une proposition d'épreuve sportive de Triathlon est soumise par l'association "Montpellier Triathlon". Cette épreuve se déroulerait le 19 avril 1992. M. AUBIN doit rencontrer prochainement le responsable de cette association. Une première évaluation fait ressortir un coût d'investissement de 10 000 F pour la commune. La commission y est favorable.

FETE DU SPORT -

Cette manifestation ayant connu un vif succès l'an passé, St-Bauzille y participera à nouveau cette année.

La date est fixée aux 16 et 17 mai 1992. Les réunions de préparation débiteront en mars.

FETE DU 15 AOUT -

QUI aura charge de l'organisation ?

La décision, tacite (depuis 2 ans), du Conseil Municipal est qu'elle ne soit plus confiée entièrement aux jeunes. La commission propose une rencontre préparatoire entre le Comité des Fêtes et les jeunes de la classe 92 pour connaître leur avis.

Demande sera faite au prochain Conseil Municipal de prendre une décision impérative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

MINISTERE DE LA JUSTICE
CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE de MONTPELLIER

CANTON DE GANGES

LE CONCILIATEUR

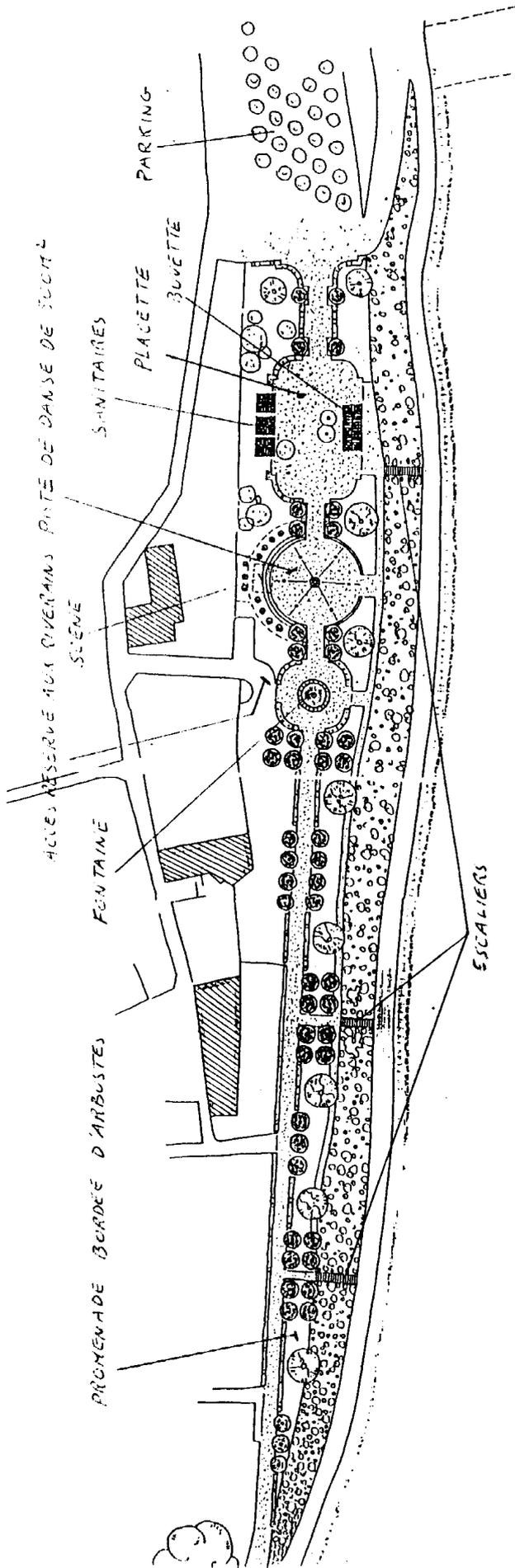
(ORÉAL du 26/03/78)

REÇOIT LES SAMEDIS - *sur Rendez-Vous*
DE 10 Heures à Midi et de 14 H 30 à 17 Heures

11 Place Fabre d'Olivet - 34190 G A N G E S

(T) 67 73 31 59
LAISSEZ VOTRE MESSAGE SUR LE REPONDEUR
OU AU SECRETARIAT de VOTRE MAIRIE

BERGES DE L'HERAULT



Après bien des études et l'examen des différentes solutions possibles pour aménager les berges de l'Hérault, la Municipalité est en mesure de publier le plan définitif tel qu'il sera réalisé. Au cours de ces études, il a fallu tenir compte du coût, des moyens de financement propres de la commune et des possibilités de subvention, ainsi que des réactions des St-Bauzillois aux projets précédents et, peu à peu, dégager un projet définitif qui réponde le mieux possible à ces différents critères.

Voici donc le plan. La réalisation de la première tranche aura déjà commencé quand paraîtra ce numéro du "Publiairé", à savoir le nivellement et la plantation des 85 arbres bordant la promenade (micocouliers, pins parasols, etc...). Suivront ultérieurement, l'éclairage, les parkings, le mobilier (bancs, tables, jeux, etc...) puis, plus tard, la fontaine, la piste de danse avec sa scène, la placette avec les sanitaires et la buvette.

AVIS

1. Rappel: le secrétariat de la mairie est ouvert du lundi au samedi inclus de 8^h à 12^h

2.  A vos fleurs !!
Bientôt le concours annuel "village fleuri"
Si ce n'est déjà fait, préparez vite vos jardins et balcons

C O M P T E - R E N D U
CONSEIL MUNICIPAL

DU 07 FEVRIER 1992

PERSONNEL -

Les charges de travail sont sans cesse croissantes et le personnel rencontre quelques difficultés pour établir une rotation pendant les congés. La présence d'un employé embauché provisoirement depuis quelques mois permet de solutionner ce problème. Le maire propose de créer un poste d'agent d'entretien afin d'officialiser cet emploi supplémentaire. Le conseil municipal à l'unanimité moins une abstention accepte la création de ce poste. De plus, M. GHISALBERTI étant en cessation progressive d'activité ne travaille plus qu'à mi-temps. Il convient donc de pourvoir ce mi-temps laissé vacant. Proposition adoptée à l'unanimité.

LOTISSEMENT COMMUNAL -

La décision est prise de vendre la totalité des parcelles viabilisées. L'attribution des lots sera faite dans l'ordre des inscriptions avec priorité aux personnes qui s'engageront à construire immédiatement.

STATION D'EPURATION -

Le maire rappelle au conseil municipal que la station d'épuration ne correspond plus aux besoins actuels et qu'il va falloir dans un proche avenir penser à son remplacement. Il a donc demandé à la DDE de faire une étude générale de l'assainissement de la commune. Un projet de lagunage a été établi dont le montant total HT s'élève à :

6 745 362 F

Les travaux seraient étalés sur plusieurs années et il est important de trouver un financement qui ne grève pas trop le budget de la commune. Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à rechercher le financement de cette opération.

POMPIERS -

Les Pompiers de Ganges souhaitent être dotés d'un matériel de désincarcération permettant de dégager plus vite et plus sûrement les victimes d'accidents de la route de leurs véhicules. Devant le refus des services départementaux, ils ont engagé une démarche auprès des maires du canton pour solliciter une aide. Une répartition du coût par commune en fonction du nombre d'habitant pourrait être envisagée. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

DEPUIS : (le montant est fixé à 10 F par habitant).

MAISON DES JEUNES -

Le matériel municipal occupant les locaux des anciens abattoirs pourrait être transféré partiellement dans un garage loué pour la circonstance. Les jeunes devront créer une association loi 1901 et prendront en charge l'aménagement intérieur de leur local sous la responsabilité d'un élu. Rendez-vous est donné aux conseillers pour visiter le garage en question.

DEPUIS : (ce local trop petit et nécessitant trop de travaux d'aménagement n'a pas reçu l'agrément du conseil municipal. Une nouvelle solution a été trouvée et sera proposée à la prochaine réunion).

QUESTIONS DIVERSES -

FETE DU 15 AOÛT :

L'année 91 a démontré que les jeunes rencontrent des difficultés dans la gestion financière de la fête. Le comité des Fêtes demande qu'à l'avenir cette gestion soit commune.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité que la fête votive du 15 août soit organisée et gérée par le Comité des Fêtes avec la participation active des jeunes.

BIBLIOTHEQUE -

La bibliothèque est installée dans les locaux de l'ancienne mairie depuis le mois de janvier. Il serait possible d'envi-

sager la transformation en bibliothèque municipale qui pourrait bénéficier ainsi d'une subvention du Conseil Général pour l'acquisition de matériel et d'un stock de livres plus important par la bibliothèque centrale de prêt. Idée approuvée unanimement par le Conseil municipal.

APPARTEMENT COLLECTIF pour personnes âgées :

Ce projet émane d'une étude faite par des infirmières de la Commune. Il est présenté par Mme CLAIRET, l'une des deux instigatrices de cette idée. A suivre.

ECOLES :

Vu la vétusté des bâtiments scolaires, il serait nécessaire d'envisager leur rénovation. Des devis seront demandés.

SUBVENTIONS :

Le Lycée du Vigan et le collège privé de Ganges et la classe de CM2 de l'école publique de Ganges ont présenté des demandes de subventions pour différents voyages pédagogiques. Le conseil municipal accepte d'attribuer 30 % du montant du séjour par élève, avec maximum de 500 F.

AVIS

Un bus fait le tour de toutes les communes du canton le vendredi matin, jour de marché à Ganges. Pour St-Bauzille, départ à 9 H 00 devant le domicile de M. CANCEL - Retour à 11 H 30.

E T A T C I V I L

Naissances :

29/01/92

LEMAITRE Agathe Tatiana Iris, fille de LEMAITRE Rémi Yves Marc et de LE BOURGEOIS Frédérique Marie son épouse.

Mariage :

01/02/92

DUSFOUR Joël Marie Marcel Adrien et GAUCERAND Brigitte Michèle Marie Céline.

Décès :

01/01/92

SANCHEZ François Fernand époux de MARIN Joséphine

03/01/92

DECUENCA Joseph époux de MANSILLA Marie.

21/01/92

PRIVAT Marie Louise Françoise Veuve de Louis Ferdinand CASTANIER.

17/02/92

DELATRE Zita épouse de MICHAUD Gaston Pierre.

18/02/92

ROLLAND Joseph Emile René Gaston Veuf de COMBET Alice.

19/02/92

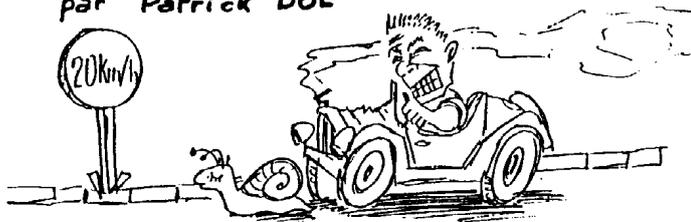
BORIE Marcel Jules Edgar Veuf de Yvonne DESHONS.

11/03/92,

PRIVAT Jeanne Julie Joséphine, épouse de André Marie Laurent CAUSSE.

INFORMATION DE DERNIERE MINUTE

par Patrick DOL



La Mairie prend enfin des mesures énergiques :

AVIS A LA POPULATION

"Considérant qu'il importe dans un intérêt de sécurité publique de fixer une vitesse que les automobilistes ne devront pas dépasser. Considérant que la vitesse maxima de 20 km/h ne saurait être tolérée sans danger par suite de nombreux croisements de routes qui existent dans la traversée de l'agglomération et qu'une telle allure serait périlleuse pour les piétons et les animaux de trait.

Arrêté

Les voitures automobiles ne devront pas dépasser la vitesse de 12 km/h dans la traversée de l'agglomération de la commune".

Que les automobilistes se rassurent. Cet arrêté date du 3 OCTOBRE 1922 !

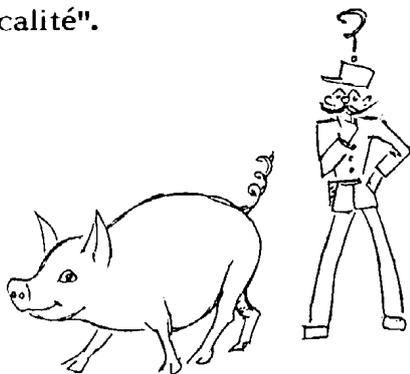
Ce qui prouve que les problèmes de sécurité routière ne sont pas nouveaux à St-Bauzille.

*

La lecture des archives nous permet d'imaginer, à travers les différents arrêtés municipaux, la vie du village autrefois. Et l'on découvre que certaines préoccupations reviennent régulièrement depuis des décennies ou en revanche que certaines habitudes, pourtant pas très lointaines dans le temps, ont complètement été abandonnées ou même oubliées.

LE SAVIEZ-VOUS ?

1930 : "La divagation des cochons est absolument interdite dans les rues de la localité".



1932 : "Les ordures et décombres doivent être déposées après l'abattoir en remblai entre le chemin et la digue". Mais quelle est donc cette digue dont il est ici fait mention ?

1932 : "Le maire de St-Bauzille de Putois Vu l'article 88 de la loi du 5 avril 1884 Vu l'article 8 de l'arrêté du conseil municipal du 25 juin 1925

Arrêté

Il est interdit à toute musique, en tous temps et en tous lieux du territoire de la commune de jouer le chant dit "L'Internationale".

1941 : Etant donné les circonstances de l'époque et la circulaire du préfet de l'Hérault du 8-7-41 sur la répression du maraudage, le conseil municipal procède à la nomination d'un GARDE-FRUITES adjoint du garde-champêtre pour la surveillance des récoltes et la répression des délits ruraux.

Nov. 1946 : "IL EST INTERDIT DE FUMER DANS LES SALLES DE SPECTACLE". Près de 40 ans plus tard, on peut dire que cette interdiction n'est pas franchement entrée dans les moeurs...

1954 : M. Emile MATHIEU (qui avait un salon de coiffure à l'emplacement actuel de l'épicerie BABET) devient le dernier adjudicataire de la ferme des droits de place et de poids public. La balance des poids public était située en face du magasin chez CLAUDE.

1957 : Jean TEISSIER est autorisé à distribuer l'essence et pour cela à faire stationner les véhicules devant son établissement.

Déc. 1960 : Les PTT demandent à la commune l'arrachage de 11 platanes sur le chemin neuf.

1961 : Construction de WC au jardin public.

Août 61 : Projet d'élargissement du "Courtou".

Oct. 1961 : Etonnant !.. "Afin que le cimetière soit propre pour les fêtes de la Toussaint, il est décidé d'employer des chômeurs pour le nettoyer".

Juin 62 : Création, à titre d'essai, d'un terrain de camping sur le terrain de sport (stade) inutilisé pendant cette période de l'année.

Sept. 65 : Demande du receveur des PTT de donner des noms aux rues et de procéder à la numérotation.

 SERVICE DE GARDE DES PHARMACIENS
 SEMAINES ET NUITS
 2ème TRIMESTRE 1992

du LUNDI	06 AVRIL	9h au	SAMEDI	11 AVRIL	19h Ph	PEQUIGNOT	67.73.84.15
du LUNDI	13 AVRIL	9h au	SAMEDI	18 AVRIL	19h Ph	BANIOL	67.73.80.20
du MARDI	21 AVRIL	9h au	SAMEDI	25 AVRIL	19h Ph	PEQUIGNOT	67.73.84.15
du LUNDI	27 AVRIL	9h au	JEUDI	30 AVRIL	19h Ph	BANIOL	67.73.80.20
du SAMEDI	02 MAI	9h au	SAMEDI	02 MAI	19h Ph	BANIOL	67.73.80.20
du LUNDI	04 MAI	9h au	JEUDI	07 MAI	19h Ph	BOURREL	67.73.84.12
du SAMEDI	09 MAI	9h au	SAMEDI	09 MAI	19h Ph	BOURREL	67.73.84.12
du LUNDI	11 MAI	9h au	SAMEDI	16 MAI	19h Ph	PEQUIGNOT	67.73.84.15
du LUNDI	18 MAI	9h au	SAMEDI	23 MAI	19h Ph	BOURREL	67.73.84.12
du LUNDI	25 MAI	9h au	MERCREDI	27 MAI	19h Ph	PEQUIGNOT	67.73.84.15
du VENDREDI	29 MAI	9h au	SAMEDI	30 MAI	19h Ph	PEQUIGNOT	67.73.84.15
du LUNDI	01 JUIN	9h au	SAMEDI	06 JUIN	19h Ph	BANIOL	67.73.80.20
du LUNDI	08 JUIN	9h au	SAMEDI	13 JUIN	19h Ph	BOURREL	67.73.84.12
du LUNDI	15 JUIN	9h au	SAMEDI	20 JUIN	19h Ph	PEQUIGNOT	67.73.84.15
du LUNDI	22 JUIN	9h au	SAMEDI	27 JUIN	19h Ph	BANIOL	67.73.80.20
du LUNDI	29 JUIN	9h au	SAMEDI	04 JUILLET	19h Ph	BOURREL	67.73.84.12

 SERVICE MEDICAL ET PHARMACEUTIQUE DE GARDE
 DIMANCHES ET JOURS FERIES
 2ème TRIMESTRE 1992

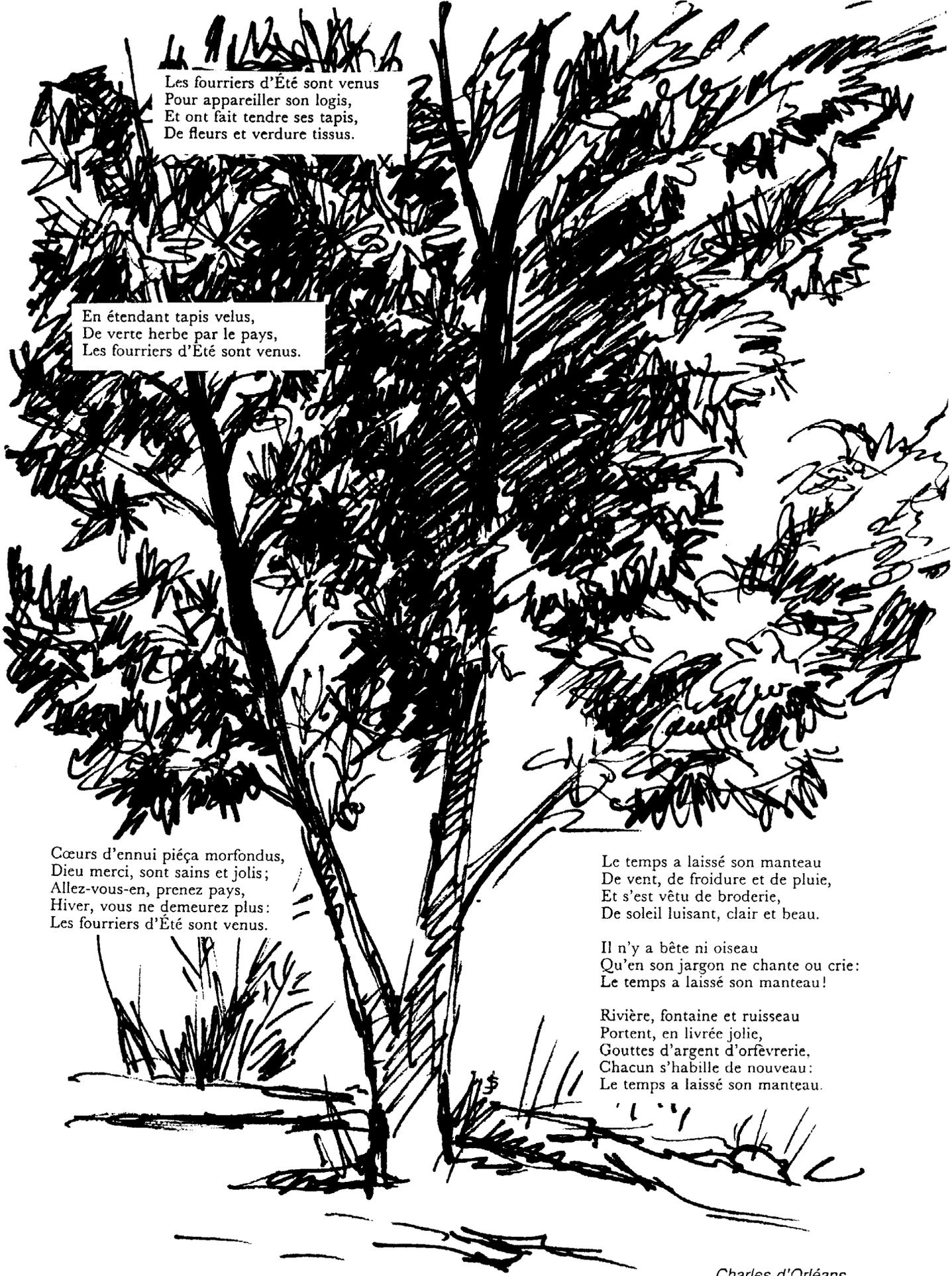
DIMANCHE	05 AVRIL	Dr MONNEY	Tél	67.81.32.84	Ph	PEQUIGNOT	67.73.84.15
DIMANCHE	12 AVRIL	Dr LAPORTE	Tél	67.73.85.52	Ph	SCHOENIG	67.81.35.60
DIMANCHE	19 AVRIL	Dr LAVESQUE	Tél	67.73.66.73	Ph	BRUN	67.73.70.05
LUNDI	20 AVRIL	Dr LAVESQUE	Tél	67.73.66.73	Ph	PEQUIGNOT	67.73.84.15
DIMANCHE	26 AVRIL	Dr SEGALA	Tél	67.73.91.83	Ph	SCHOENIG	67.81.35.60
VENDREDI	01 MAI	Dr LAPORTE	Tél	67.73.85.52	Ph	PEQUIGNOT	67.73.84.15
DIMANCHE	03 MAI	Dr LAPORTE	Tél	67.73.85.52	Ph	BOURREL	67.73.84.12
VENDREDI	08 MAI	Dr MORAGUES	Tél	67.81.31.34	Ph	BRUN	67.73.70.05
DIMANCHE	10 MAI	Dr MORAGUES	Tél	67.81.31.34	Ph	PEQUIGNOT	67.73.84.15
DIMANCHE	17 MAI	Dr TEHIO	Tél	67.73.81.32	Ph	SCHOENIG	67.81.35.60
DIMANCHE	24 MAI	Dr DUPONT	Tél	67.73.87.95	Ph	BRUN	67.73.70.05
JEUDI	28 MAI	Dr SEGALA	Tél	67.73.91.83	Ph	BANIOL	67.73.80.20
DIMANCHE	31 MAI	Dr SEGALA	Tél	67.73.91.83	Ph	BANIOL	67.73.80.20
DIMANCHE	07 JUIN	Dr MONNEY	Tél	67.81.32.84	Ph	BOURREL	67.73.84.12
LUNDI	08 JUIN	Dr MONNEY	Tél	67.81.32.84	Ph	BOURREL	67.73.84.12
DIMANCHE	14 JUIN	Dr LAVESQUE	Tél	67.73.66.73	Ph	PEQUIGNOT	67.73.84.15
DIMANCHE	21 JUIN	Dr LAPORTE	Tél	67.73.85.52	Ph	BANIOL	67.73.80.20
DIMANCHE	28 JUIN	Dr DUPONT	Tél	67.73.87.95	Ph	BRUN	67.73.70.05

Le Médecin de Garde le Dimanche assure le service du Samedi 12h au Lundi 9h.

La semaine qui suit, il assure les urgences de nuits en cas d'absence du médecin traitant.

La Pharmacie de Garde le Dimanche assure le service du Samedi 19h au Lundi 9h.

Le service de nuit des pharmaciens fait l'objet d'une liste distincte pour la semaine.



Les fourriers d'Été sont venus
Pour appareiller son logis,
Et ont fait tendre ses tapis,
De fleurs et verdure tissus.

En étendant tapis velus,
De verte herbe par le pays,
Les fourriers d'Été sont venus.

Cœurs d'ennui piéça morfondus,
Dieu merci, sont sains et jolis;
Allez-vous-en, prenez pays,
Hiver, vous ne demeurez plus:
Les fourriers d'Été sont venus.

Le temps a laissé son manteau
De vent, de froidure et de pluie,
Et s'est vêtu de broderie,
De soleil luisant, clair et beau.

Il n'y a bête ni oiseau
Qu'en son jargon ne chante ou crie:
Le temps a laissé son manteau!

Rivière, fontaine et ruisseau
Portent, en livrée jolie,
Gouttes d'argent d'orfèvrerie,
Chacun s'habille de nouveau:
Le temps a laissé son manteau.

Charles d'Orléans